



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ FINANCIER

Cent quinzième session

Rome, 25 - 29 septembre 2006

Rapport annuel sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation

### I. Note au Comité financier

*Le présent document est soumis pour information*

Le Secrétariat invite les membres du Comité technique qui souhaiteraient poser des questions d'ordre technique sur le présent document à prendre contact avec les fonctionnaires de la FAO désignés ci-après, de préférence en prévoyant des délais suffisamment larges avant la réunion du Comité.

- Directeur, Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) – Mme Anne M. Bauer, téléphone 06-57054936
- Directeur, Division des finances (AFF) – M. Nicholas Nelson, téléphone 06-57056040

## II. Résumé

1. Le Secrétariat invite le Comité à prendre note du nombre de projets d'urgence appelant une réponse immédiate financés par le Fonds spécial.
2. Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation offre à la FAO le moyen d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence. Il lui permet de participer aux missions interinstitutions des Nations Unies chargées d'évaluer les besoins à la suite d'une crise, d'établir dans les plus brefs délais une unité de coordination des activités d'urgence dans le domaine de l'agriculture et de préparer un cadre de programmation. Le Fonds spécial permet de déployer immédiatement les moyens logistiques (transport et équipements) essentiels et de fournir des avances pour l'achat des intrants requis pour préserver ou relancer l'activité agricole dès qu'un donateur a confirmé sa contribution.
3. Depuis sa création, le Fonds spécial a reçu 47 millions de dollars EU (35 millions de dollars EU de contributions directes des donateurs et 12 millions de dollars EU transférés des comptes de recouvrement des dépenses de fonctionnement direct de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation). Sur la totalité des financements reçus, 35,2 millions de dollars EU ont été affectés à de grands programmes d'urgence, pour la réalisation des missions d'évaluation des besoins et l'établissement d'Unités de coordination des secours. Des avances ont été consenties pour un montant de 17,3 millions de dollars EU pour financer des activités immédiates de terrain, dont 4,2 millions de dollars EU encore à recevoir des donateurs. Le solde de trésorerie du Fonds spécial s'élève aujourd'hui à 7,6 millions de dollars EU. (Ce solde est calculé de la manière suivante: 47 millions de dollars EU de contributions reçues moins 35,2 millions de dollars EU de fonds utilisés moins 4,2 millions de dollars EU d'avances en cours.)
4. Le Fonds spécial permet de faire face à une crise/urgence sous l'angle de la programmation dans la mesure où les donateurs ont accepté le principe d'un financement commun dans le cadre du Fonds. Ce dispositif présente l'avantage de réduire les coûts de transaction et a considérablement amélioré la souplesse d'intervention nécessaire à la FAO face à une crise.
5. Le Fonds spécial permet à l'Organisation de planifier et d'organiser ses activités plus efficacement. Il a permis à la FAO de prendre immédiatement part aux évaluations des besoins réalisées par les équipes de pays des Nations Unies. Il a contribué aux résultats enregistrés par la FAO sur le terrain, démontrant ainsi la capacité de l'Organisation à réagir en cas de nécessité.

### III. Historique

1. A sa cent dixième session en septembre 2005, le Comité financier de la FAO a examiné l'utilisation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) et demandé que lui soit soumis à sa session de septembre 2006 un rapport similaire sur les activités réalisées au cours de l'année écoulée.
2. Le Comité s'est prononcé en faveur de la création du Fonds spécial à sa cent deuxième session en mai 2003. Les deux rapports annuels présentés depuis cette date, FC 108/9 en septembre 2004 et FC 110/11 en septembre 2005, incluaient des données financières ainsi qu'une brève description des principales activités entreprises au cours de l'année précédente. Les informations relatives aux 12 mois écoulés jusqu'au 30 juin 2006 figurent dans l'Annexe au présent document.
3. En plus des informations financières fournies dans les précédents rapports, le document préparé par le Secrétariat décrit les nouvelles modalités d'utilisation du Fonds spécial, les améliorations qui seront introduites et la complémentarité entre le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation de la FAO et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations Unies.
4. Le Comité se souviendra que le Fonds spécial a pour but de permettre à l'Organisation « d'engager sans délais les opérations d'urgence en participant aux activités interinstitutions d'évaluation des besoins et de coordination, en créant une Unité de coordination des mesures d'urgence, en préparant un cadre de programmation et des projets et en avançant les fonds requis pour l'achat d'intrants lorsqu'une aide a été promise par un donateur ».<sup>1</sup>

### IV. Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation: nouvelles modalités d'utilisation

5. **Composantes:** le Fonds spécial (SFERA) comporte trois volets: i) un fonds autorenouvelable destiné à appuyer les efforts de la FAO en matière d'évaluation des besoins, d'élaboration des programmes et de mise en place rapide d'une unité de coordination; ii) un fonds de roulement qui permet l'avance des fonds pour engager sans tarder les activités de projet sans attendre la réception des contributions fournies par les donateurs pour des projets spécifiques, les contributions étant ensuite reversées au Fonds spécial dès leur réception; et iii) un volet programmation pour faire face à des situations d'urgence spécifiques. Le volet programmation a été mis en place en janvier 2005 pour répondre au tsunami qui a frappé l'Océan indien et développé ensuite pour faire face à l'épidémie de grippe aviaire à partir de novembre 2005.
6. **Contributions reçues:** le Fonds spécial est opérationnel depuis mai 2003. Durant les trois années écoulées, le Fonds a reçu plus de 47 millions de dollars EU, dont 10 millions de dollars EU affectés par les donateurs au programme tsunami et 24,2 millions de dollars EU à la campagne de lutte contre la grippe aviaire. En outre, 700 000 dollars EU correspondant aux soldes inutilisés de projets clos ont été versés au Fonds sans condition d'affectation.
7. **Affectations et avances au titre des différents volets:** sur les 47 millions de dollars EU de contributions versées, un million de dollars EU ont été affectés au titre du fonds autorenouvelable à l'évaluation des besoins après la survenue d'une crise et l'établissement rapide d'un mécanisme de coordination dans les pays affectés. Sous le volet fonds de roulement, 17,3 millions de dollars EU ont été avancés à divers projets après la signature des accords engageant les donateurs mais avant la réception effective de leurs contributions. Sous le volet

---

<sup>1</sup> FC 102/14

programmation, 34,2 millions de dollars EU ont été utilisés pour amorcer la réponse à la catastrophe du tsunami et à la pandémie de grippe aviaire. Des informations détaillées sur l'utilisation du Fonds sont fournies en Annexe.

8. **Avantages du volet programmation:** la principale nouveauté dans l'utilisation du Fonds spécial pour les opérations d'urgence et de réhabilitation a été d'inviter les donateurs à verser leurs contributions au Fonds, en les affectant à la situation d'urgence à laquelle ils souhaitent participer. Dans le cas de la grippe aviaire, le recours au Fonds spécial a permis à la FAO de réagir de manière plus souple et programmée, conformément à son plan global de lutte contre la pandémie. La méthode de travail traditionnelle de la FAO consiste à produire un document de projet spécifique pour toute contribution annoncée. Une fois le document de projet approuvé par le donateur et le gouvernement du pays concerné, aucune modification ayant des implications budgétaires ne peut être apportée au projet sans l'accord préalable du donateur, ce qui implique souvent des procédures lourdes et des retards d'exécution. Ce *modus operandi* ne donne pas aux activités d'urgence la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements rapides de situation sur le terrain. À l'inverse, lorsque les donateurs s'engagent à verser leur contribution au Fonds spécial, ils acceptent que ces fonds soient utilisés comme financement commun pour la réalisation des objectifs d'ensemble du programme tel qu'il leur a été présenté. Ce dispositif offre la souplesse nécessaire pour ajuster en permanence les activités à la réalité rencontrée sur le terrain tout en respectant le cadre global du programme.

9. Le Secrétariat s'attachera avec les donateurs à développer l'utilisation du Fonds spécial pour une réponse aux crises abordée sous l'angle de la programmation, avec des financements provenant de donateurs divers et mis en commun dans le Fonds spécial. Ce dispositif permettra non seulement de répondre de façon plus souple et appropriée aux situations d'urgence, mais aussi de réduire le temps et les ressources consacrées par la FAO et par les donateurs à la préparation, à l'approbation et au suivi des interventions. Les fonds ainsi utilisés feront l'objet d'un rapport global, au titre d'un programme. Et si un donateur souhaite disposer d'informations plus précises sur l'emploi de sa contribution, il sera possible également de lui donner satisfaction

10. Le Secrétariat continuera aussi d'assurer un suivi auprès des donateurs pour les sensibiliser aux avantages du Fonds et les convaincre de verser leurs contributions au Fonds spécial, sans condition d'affectation, notamment les modiques reliquats des projets d'urgence clos ou le produit des intérêts générés par les fonds restés inemployés pendant la durée de vie des projets.<sup>2</sup>

## **V. Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations Unies**

11. À la fin de 2005, les Nations Unies ont augmenté leur Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) pour y inclure une composante subventions. En juin 2006, le CERF avait déjà reçu plus de 200 millions de dollars EU de contributions sur les 450 millions de dollars EU fixés comme objectif: il s'agit principalement de contributions nouvelles et non pas de réaffectation de crédits d'aide au développement déjà alloués. Toutefois, dans la mesure où un plafond de 30 millions de dollars EU par crise a été fixé, chacune des institutions membres des Nations Unies continue d'avoir besoin de son propre fonds d'intervention spéciale, comme c'est le cas pour la FAO. La FAO a déjà bénéficié du nouveau mécanisme d'octroi de subventions du CERF pour plusieurs interventions d'urgence en Afrique, liées notamment à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique.

---

<sup>2</sup> La Norvège, la Finlande, l'Australie et la Banque mondiale ont autorisé le transfert de tous les soldes inutilisés de leurs projets au Fonds spécial. D'autres donateurs finançant des projets d'urgence ont également été invités à envisager cette possibilité.

12. Le Fonds spécial de la FAO et le CERF sont complémentaires. Le Fonds spécial permet à la FAO de réaliser le travail préparatoire, notamment l'évaluation des besoins et la mise en place d'unités de coordination, que le CERF ne peut pas financer. Le CERF pour sa part peut accorder à la FAO des subventions pour procéder sans attendre à des achats d'urgence, ce qui n'est pas possible avec le Fonds spécial.

## VI. Conclusions

13. À la lumière de trois ans d'expérience, le principal avantage du Fonds spécial de la FAO est qu'il permet d'intervenir promptement; c'est là un facteur crucial face à une urgence, lorsqu'il est primordial d'agir sans délai pour préserver les moyens d'existence, et par là même sauver des vies, et de soutenir la capacité d'adaptation des populations. Cette rapidité d'intervention permet en retour aux organisations humanitaires de gagner du temps et d'économiser des ressources.

14. Le Fonds spécial est un élément éprouvé du dispositif de réponse aux urgences de la FAO, qui permet au personnel de l'Organisation de planifier et structurer plus efficacement ses activités. Il a permis à la FAO de prendre une part immédiate aux évaluations des besoins réalisées par les équipes de pays des Nations Unies. Il a contribué aux résultats enregistrés par la FAO sur le terrain, attestant de la capacité de l'Organisation à réagir: répondre en cas de nécessité.

15. Le Fonds spécial a permis d'aborder des situations d'urgence sous l'angle de la programmation lorsque les donateurs acceptent de lui verser leurs contributions pour un financement commun. Ce mécanisme a contribué à réduire les coûts de transaction pour la FAO et pour les donateurs, et considérablement amélioré la souplesse de réponse de l'Organisation face à une urgence.

**ANNEXE**  
**INFORMATIONS FINANCIÈRES**

1. Depuis sa création en mai 2003, le Fonds spécial a reçu 47 millions de dollars EU, dont 35 millions de dollars EU de contributions des États membres et de la Banque mondiale et 12 millions de dollars EU transférés des comptes de recouvrement des coûts directs de fonctionnement de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE). Le Comité se souviendra qu'il a reconnu le déséquilibre existant entre l'objectif de financement fixé initialement pour le Fonds, à savoir 2 millions de dollars EU, et les ressources nécessaires pour répondre aux crises. Les pays donateurs ont réagi avec générosité devant ce déséquilibre, en fournissant des contributions qui ont de loin dépassé le montant initialement fixé.

<b>Contributions des États membres (\$ EU) au 30 juin 2006</b>	
Suède	10 015 796
Finlande	5 989 258
France	5 930 420
Norvège	5 017 833
Suisse	3 696 573
Allemagne	1 303 687
Royaume-Uni	1 113 000
Arabie saoudite	1 000 000
Canada	809 454
Australie	59 325
Jordanie	50 000
<b>Total États membres</b>	<b>34 985 346</b>
Banque mondiale	17 293
Comptes de recouvrement des coûts directs de fonctionnement de TCE	12 000 000
<b>Total fonds reçus</b>	<b>47 002 639</b>

2. Depuis le dernier rapport annuel soumis au Comité en septembre 2005 (FC 110/11), une nouvelle catégorie a été introduite, celle des affectations. Elle a pour but de distinguer plus nettement les mouvements de fonds sur les comptes du Fonds spécial affectés à des opérations majeures d'une part et les avances et remboursements d'autre part. Le tableau ci-après en fournit une illustration.

<b>Avances et affectations (\$ EU) au 30 juin 2006</b>	
Avances	17 301 967
Remboursements	13 119 210
<b>Avances en cours</b>	<b>4 182 757</b>
<b>Affectations:</b>	
Mise en place de l'Unité de coordination	500 000
Missions d'évaluation des besoins	500 000
Total partiel	1 000 000
Campagne de lutte contre la grippe aviaire	24 199 115
Campagne tsunami	10 002 241
Total partiel Grandes campagnes	34 201 356
<b>Total Affectations</b>	<b>35 201 356</b>

3. **Affectations:** sur le total de 47 millions de dollars EU reçus, un million de dollars EU ont été affectés au titre du volet fonds autorenewable à l'évaluation des besoins et la mise en place rapide d'une coordination dans les pays affectés. Dans le volet programmation, 34,2 millions de dollars EU ont été utilisés pour engager les opérations de réponse au tsunami et à la pandémie de grippe aviaire.

4. **Avances:** Dans le volet fonds de roulement, 17,3 millions de dollars EU ont été avancés pour financer des activités de terrain immédiates au titre de divers projets après la réception de l'engagement signé des donateurs mais avant celle de leurs contributions en espèces, dont 4,2 millions de dollars EU encore dans l'attente de la réception des fonds des donateurs. Les avances en cours se rapportent toutes à des activités récentes, aucune ne datant de plus de 90 jours, et seront remboursées en temps et heure. Le solde de trésorerie du Fonds spécial à la fin de juin 2006 s'établissait à 7,6 millions de dollars EU. (Le solde est calculé de la manière suivante: 47 millions de dollars de fonds reçus moins 35,2 millions de dollars EU de fonds utilisés moins 4,2 millions de dollars EU d'avances en cours.)

### UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION

5. Comme le montre le tableau des avances et des affectations, les décaissements les plus importants ont concerné le programme du tsunami et la campagne contre la grippe aviaire. D'autres décaissements ont été effectués sous forme d'avances qui seront remboursées. Les paragraphes suivants décrivent brièvement les interventions réalisées avec les ressources du Fonds spécial au cours des 12 derniers mois, en commençant par les deux grands programmes mentionnés.

6. **Tsunami:** La réponse de la FAO à cette catastrophe a été la mise en oeuvre pour la première fois d'un programme d'urgence financé par un pool de contributions versées par plusieurs donateurs au Fonds spécial; ce système a été déterminant pour les modalités de l'aide fournie à l'Indonésie, au Myanmar, aux Maldives, aux Seychelles, à la Somalie, à Sri Lanka et à la Thaïlande. Les fonds ont d'abord été utilisés pour une évaluation rapide des dommages et des besoins et l'établissement d'Unités de coordination des opérations d'urgence et de relèvement en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka. L'approche sous l'angle de la programmation a permis d'engager des opérations de terrain bien coordonnées et de mettre en commun les ressources avec divers projets portant sur le remplacement des actifs. D'emblée, la FAO a pu communiquer et partager avec toutes les parties concernées des informations sur des questions techniques cruciales. En outre, l'Organisation a pu préparer la transition entre la distribution à court terme d'intrants et les activités de reconstruction et de développement à long terme en utilisant les ressources du Fonds spécial comme financements relais. Globalement les dons effectués par l'intermédiaire du Fonds spécial ont renforcé la capacité institutionnelle de la FAO à mieux planifier, exécuter, contrôler et évaluer des interventions d'urgence et de relèvement à grande échelle faisant intervenir un grand nombre de pays, secteurs et partenaires.

7. **Grippe aviaire:** Depuis la fin de 2005, la FAO a eu très largement recours au Fonds spécial pour répondre à la menace mondiale de la grippe aviaire. Les donateurs ont versé au Fonds spécial 24,2 millions de dollars EU destinés à la lutte contre la grippe aviaire, soit plus d'un quart du portefeuille total de financements de la FAO visant à combattre la pandémie. À la lumière des leçons tirées de l'utilisation du Fonds spécial pour le programme tsunami, les activités liées à la lutte contre la grippe aviaire s'appuient sur une logique de programme. Le Fonds spécial a permis à la FAO de mobiliser un pool de financements et de décider plus rapidement de leur allocation, tout en s'adaptant aux changements de priorités en fonction de l'évolution de la situation. Il s'agissait notamment pour l'Organisation de cibler les secteurs géographiques et thématiques les plus menacés. Les financements du Fonds spécial ont été utilisés pour un large éventail d'activités opérationnelles et techniques, notamment fourniture

d'équipements, experts techniques, organisation de réunions et conférences et appui au Centre de gestion de crise FAO/OIE.

8. **Bolivie:** Des ressources du Fonds spécial ont été affectées à une évaluation de l'impact des incendies de forêt et à l'élaboration d'un programme de surveillance, d'alerte rapide et de réponse dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

9. **Caucase du Nord:** Le Fonds spécial a permis l'envoi sur le terrain d'un coordonnateur des opérations d'urgence à Nazran, Ingouchie, en attendant la confirmation de la réception des contributions au projet. L'arrivée rapide d'un coordonnateur a permis d'accélérer le démarrage et l'extension du programme. Les activités de la FAO dans la région doivent contribuer à la reconstruction des moyens d'existence des paysans défavorisés et favoriser le retour des personnes déplacées. Le montant relativement modique de 50 000 dollars EU prélevé sur le Fonds spécial a été remboursé dès la réception des contributions des donateurs.

10. **Comores:** Le Fonds spécial a permis l'envoi en urgence d'une mission d'évaluation des besoins suite à l'éruption du volcan Karthala en novembre 2005. Dans son rapport initial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies avait exprimé ses préoccupations quant à l'impact de la pollution due aux débris volcaniques sur l'agriculture et l'élevage. L'évaluation réalisée par la FAO inclut des informations détaillées sur les dommages causés à l'agriculture et à l'élevage, fournissant ainsi un cadre pour les activités de relèvement.

11. **Congo:** Un financement modique a été prévu pour permettre au Représentant de la FAO en République du Congo de participer à plusieurs missions, notamment en vue de constituer une base de données fiables conformément aux recommandations du Plan d'action 2006 et de faire le point sur la création d'abris pour les réfugiés dans la région de Likouala.

12. **Salvador/Guatemala:** Le Fonds spécial a permis de financer l'envoi d'une mission d'évaluation initiale des dommages dans ces deux pays après le passage du cyclone Stan. Les conclusions de la mission ont servi de base à l'élaboration de propositions de projets qui ont été soumises aux donateurs pour financement. Trois de ces propositions sont actuellement examinées par les donateurs. Les fonds ont été partiellement recouverts.

13. **Honduras:** Le Fonds spécial a couvert la participation de la FAO à la Mission conjointe des Nations Unies au Honduras (une partie des coûts étant partagée avec le Gouvernement) chargée d'évaluer l'impact des orages tropicaux Bêta et Gamma. La mission a produit des rapports complets d'évaluation des dommages et des besoins sur lesquels le Gouvernement s'est appuyé pour cibler l'aide à mettre en place. Le reliquat ira soutenir l'élaboration d'un programme national de préparation aux catastrophes.

14. **Libéria:** Suite à l'élection d'un nouveau gouvernement et à la demande du Président nouvellement élu, les institutions des Nations Unies ont réalisé une évaluation globale de tous les secteurs d'activité. La FAO, en collaboration avec le PAM, a piloté l'évaluation du secteur de la sécurité alimentaire. Le recours au Fonds spécial a permis à la FAO d'envoyer des fonctionnaires expérimentés participer à ces évaluations ainsi qu'à la définition des priorités. À partir des résultats de ces évaluations, le Gouvernement travaille en collaboration avec les Nations Unies à l'élaboration des politiques et stratégies de relèvement du secteur agricole au Libéria.

15. **Niger:** Une avance du Fonds spécial a permis de pallier le décalage entre l'engagement du donateur et la réception des fonds. Ce financement relais a permis d'accélérer l'achat d'urgence de semences avant le début de la saison des pluies. Le Fonds spécial a permis à l'Unité de coordination d'intervenir à temps et de distribuer des intrants aux foyers vulnérables touchés par la grave pénurie alimentaire de la saison précédente. Il a démontré la capacité de la FAO à répondre promptement à une situation d'urgence et contribué à de bonnes relations avec le donateur. Les fonds ont été remboursés et le donateur est prêt à financer un projet d'un million d'euros pour la reconstitution du cheptel de petits ruminants et la distribution de semences de légumes de saison sèche.



16. **République populaire démocratique de Corée:** Des fonds ont été prélevés sur le Fonds spécial pour maintenir en place l'Unité de coordination du programme dans l'attente d'une extension des financements existants.

17. **Pakistan:** Le Fonds spécial a permis à la FAO d'envoyer sur le terrain une mission d'évaluation des besoins dans les jours qui ont suivi le séisme du 8 octobre 2005. Il a également servi à financer l'élaboration des projets de suivi. Les projets ayant été approuvés à temps pour la période des semailles, ces fonds étaient absolument nécessaires pour commencer les achats de semences et d'engrais et assurer leur livraison dans les temps. Ces fonds ont aussi permis de financer le coordonnateur des opérations d'urgence, les financements des projets ayant été disponibles quatre mois seulement après le séisme. Sans ces avances, la majeure partie des achats n'aurait pu être effectuée à temps. Les fonds avancés sont en cours de recouvrement auprès des projets approuvés.

18. **Sierra Leone:** Le Fonds spécial a permis de financer la participation de la FAO à une mission d'évaluation des Nations Unies après d'abondantes pluies et inondations. Des activités de relèvement ont été proposées, mais aucun donateur n'a fourni de financement à ce jour.

19. **Somalie:** Le Fonds spécial a fourni un financement relais pour la poursuite des activités de surveillance nutritionnelle et de suivi de la sécurité alimentaire en Somalie qui apportent aux organisations humanitaires des informations cruciales, notamment sur l'impact de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. Ce financement a depuis été intégralement remboursé.

20. **Afrique du Sud:** Une avance a été faite par le Fonds spécial pour le préfinancement de l'organisation d'une réunion régionale consacrée aux mesures de prévention de la grippe aviaire en Afrique australe. Cette réunion, organisée par la FAO à Johannesburg, a permis la participation de représentants de 13 pays de la région ainsi que de la SADC et de l'Union africaine. La grippe aviaire continuant de représenter une menace planétaire, cette réunion s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la maladie à tous les niveaux et de toute urgence. L'avance a été remboursée.

21. **Sud du Soudan:** Après la signature de l'Accord global de paix, les Nations Unies se sont déplacées de Nairobi à Rumbek, puis à Juba. Le Fonds spécial a été mis à contribution pour l'établissement d'un bureau de coordination doté du personnel indispensable à Juba. Il a également permis à la FAO de tenir les délais de livraison pour la principale période de semailles entre mars et mai 2006, en apportant une aide en intrants agricoles aux paysans vulnérables, dont des milliers de familles de retour dans leurs foyers.

22. **Tadjikistan:** Le Fonds spécial a fourni un financement relais pour l'Unité de coordination des opérations d'urgence basée à Dushanbe, en attendant l'approbation des projets de suivi. Ces fonds ont permis de maintenir en place le personnel clé de l'Unité de coordination.